Québec

Avis de désignation des membres de la communauté au conseil d'administration d'un centre de service scolaire[1]

Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du centre de services scolaire à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du centre de services scolaire et qui possède les qualités et conditions requises.

1 – Poste ouvert aux candidatures

Poste	Catégories
11	Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
12	Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
15	Membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans

2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.
- Correspondre à l'un des profils d'expertise suivants :
    - une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
    - une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
    - une personne âgée de 18 à 35 ans.

[1] Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- un employé du centre de services scolaire;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Comment soumettre sa candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature disponible sur le site web du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : https://www.csshbo.gouv.qc.ca/fr/centre-services-scolaire/conseil-dadministration.

Le formulaire est adressé à l'attention de :

Madame Nadine Carpentier, directrice générale par intérim
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
331 rue du Couvent, Maniwaki (Québec) J9E 1H5
Courriel : dghbo@csshbo.gouv.qc.ca

Veuillez noter que des formulaires sont également disponibles au centre administratif du Centre de services scolaire situé au 331, rue du Couvent à Maniwaki.

5 – Pour plus d'information

Secrétaire général : Monsieur Louis-Philippe Larivière	
Adresse : 331, rue du Couvent, Maniwaki (Québec) J9E 1H5	
Téléphone : 819-449-7866 poste 16276	**Courriel : louisphilippe.lariviere@csshbo.gouv.qc.ca**

Signature :_____
Nadine Carpentier, directrice générale par intérim

Donné à Maniwaki, ce 12e jour de juin 2025.